



Communiqué de Presse

18 août 2009

Les banquiers doivent être mis en liberté surveillée

Après Matignon en début de mois, c'est au tour de Bercy et de l'Elysée de convoquer les principaux dirigeants des banques françaises. Au menu des discussions des 24 et 25 août prochains, les rémunérations variables des traders et le financement de l'économie. Le Cerf qui a été la première organisation syndicale à dénoncer le resserrement du crédit et les frais bancaires abusifs, attend que l'exécutif mette fin aux pratiques choquantes des banquiers. D'un côté, des banques aidées par l'Etat comme BNP Paribas provisionnent 1 milliard pour rémunérer leurs meilleurs traders ; de l'autre, ces mêmes banques continuent d'asphyxier l'économie : le 7 août dernier, le gouvernement a une nouvelle fois demandé "aux banques d'accentuer l'assouplissement des conditions de crédit en veillant à ce que les entreprises et les ménages bénéficient pleinement et sans délai des conditions de financement plus favorables". Cette déclaration montre que nos dirigeants politiques savent pertinemment que l'argent avancé aux banques n'a pas servi à financer l'économie...

Le Cerf a déjà dénoncé le décalage patent entre les chiffres rassurants communiqués par les banquiers et ceux de la Médiation du crédit qui viennent confirmer que les banques ont bien fermé le robinet à liquidités. De juin 2008 à juin 2009, les encours de crédit aux ménages et aux entreprises privées ont globalement progressé de 3,5%. Mais au cours des neuf derniers mois, le médiateur du crédit a été saisi par plus de 14 000 entreprises, 9000 dossiers sont aujourd'hui instruits et clos : plus de 6000 entreprises ont vu leur activité confortée grâce au déblocage de plus de 1 milliard d'euros de crédit (hors écrasement des dettes), 120 000 emplois ont ainsi pu être sauvés... Le Médiateur du crédit a confirmé l'analyse avancée par le Cerf : les difficultés de financement concernent principalement les lignes de découvert et les besoins de crédit court terme. Or le chiffre global de 3,5% avancé par les banques ne fait pas la distinction entre le crédit moyen/long terme et les besoins de trésorerie des entreprises. La Banque de France ne peut donc se contenter de reprendre les chiffres des encours de crédit communiqués par les banques pour suivre l'évolution du financement de l'économie. Pour combler ce déficit d'information, le Cerf propose que les banques soient désormais contraintes de publier le montant des demandes de prêts et le montant des refus car ce sont les seuls outils qui permettront à la fois de mesurer l'évolution de la demande et, la réalité et la qualité de la réponse des banques. A long terme, le Cerf plaide pour un encadrement de la politique tarifaire des banques et de l'accès au crédit*.

Christine Lagarde assure que les réunions à Bercy et à l'Elysée prévues les 24 et 25 août visent à "ne pas relâcher la pression sur les banques". Or, cette pression apparaît aujourd'hui nettement insuffisante quand des banquiers refusent encore de prendre leurs clients au téléphone ou osent conseiller à des patrons en manque de liquidités de se tourner vers un financement privé ! C'est pourquoi le Cerf appelle les élus locaux à se saisir à leur tour de ce dossier : ils peuvent à leur échelon mettre une pression utile sur les agences bancaires locales. L'action des politiques doit conduire les banques de détail à revenir à leur mission d'origine, le financement de l'économie. Sinon, les Français risquent fort de sanctionner leurs élus pour le gâchis économique et social auquel ces derniers auront assisté sans agir.

*Les Propositions du Cerf :

- rétablissement des autorisations de découvert qui étaient auparavant accordées aux PME ;
- facturation de ces découverts au prix du crédit ;
- baisse des frais bancaires ;
- suppression des dates de valeur ;
- renégociation des crédits en cours afin de baisser le montant des échéances mensuelles et les besoins de trésorerie ;
- publication chaque semaine des déclarations d'incidents bancaires et des inscriptions d'interdiction bancaire

Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à vos élus - maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org